	PROJET PEDAGOGIQUE		Page 2
	06-02-106-DIV-CCP	Rev 01	18/01/2018

La communauté éducative est composée des personnes suivantes :

- Le directeur, qui dispose de l'autorité et des pouvoirs que lui confère la responsabilité de diriger l'établissement dans le souci du bien commun ;
- Les professeurs, membres solidaires du corps enseignant, qui ont la responsabilité de l'instruction dans leur propre classe ;
- Les salariés, stagiaires et bénévoles, qui apportent leurs compétences et leur aide à la bonne marche de l'établissement dans tous ses objectifs en remplissant les missions définies par le Directeur.

Tous sont unis par les objectifs pédagogiques et éducatifs du Cours Charles Péguy et leur adhésion aux principes de la Charte.


L'école se caractérise par l'attention portée à la formation du caractère, de la volonté, du sens moral et civique de chaque enfant. Elle vise à la formation de toute sa personne, et ne s'intéresse pas seulement à ses résultats académiques.

Toutes les actions de la vie ordinaire sont appelées à être posées selon les critères éthiques communs d'honnêteté, de franchise et de respect d'autrui.

I. Le cœur de l'activité scolaire est l'instruction, c'est-à-dire la transmission et la maîtrise des connaissances fondamentales : lire-écrire, compter-calculer, ainsi que les bases de la culture française (repères historiques, géographiques, littéraires et culturels). Il s'agit de mener l'enfant « du connu à l'inconnu » selon des étapes progressives respectueuses de ses capacités et de ses savoirs et compétences déjà acquis.

- Afin que l'enseignement soit adapté au niveau de chacun, les classes ont un effectif réduit ne dépassant pas 18 élèves.
- L'organisation du temps scolaire s'appuie sur le modèle élaboré dans les écoles appartenant au réseau Espérance banlieues.
- L'école utilise des méthodes d'enseignement qui ont fait leurs preuves et met la liberté que lui donne son statut hors contrat et ses petits effectifs au service de chaque élève en les adaptant si nécessaire.
- L'assimilation des savoirs par les élèves est évaluée régulièrement et communiqué aux parents.

II. L'exigence d'éducation anime toutes les activités, scolaires et périscolaires (sorties, art, jeux...). Ce but éducatif se déploie dans plusieurs directions : que les enfants développent la connaissance d'eux-mêmes et leur sens critique, apprennent le sens de l'effort et découvrent la confiance en eux-mêmes, respectent autrui et acquièrent le sens de leur responsabilité personnelle, et se sentent fiers d'être français.

	PROJET PEDAGOGIQUE		Page 3
	06-02-106-DIV-CCP	Rev 01	18/01/2018

- Ces activités sont diversifiées en fonction des compétences humaines et des possibilités matérielles dont dispose le Cours.
- Les enfants les pratiquent selon une organisation en équipes non mixtes, inter-âges et inter-classes. L'école est vécue comme une initiation à la vie civile et aux usages de la vie sociale en France.
- L'organisation de la vie à l'école se déroule selon des règles sécurisantes favorisant une ambiance joyeuse propice à la croissance et l'enrichissement dans toutes les dimensions humaines, notamment par le chant, l'exercice physique, la découverte de la nature...
- L'ambiance de l'école est familiale : tous, enfants et adultes, sont tenus de veiller à l'entretien des locaux, au partage des tâches ménagères ou au rangement.
- Dans le cadre du soutien concret des parents au projet éducatif du CCP, il est demandé aux familles, outre les frais de scolarités, une participation matérielle et bénévole, Par exemple : déménagement et stockage du matériel, menus travaux, accompagnement de sorties, organisation de fête...
- Cet engagement présente également plusieurs avantages évidents (notamment celui de limiter les frais de scolarité), mais surtout il met l'ensemble des adultes en cohérence l'esprit du projet éducatif de l'école.